



COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue St-Denis, Montréal, Québec H2W 2M5 • Tél. : (514) 598-5533 • Téléc. : (514) 598-5283 • coalition@cqct.qc.ca

Pour diffusion immédiate

Montréal, le mercredi 29 mars 2006

Opposants à la Loi sur le tabac : de plus en plus minoritaires

Montréal, le 29 mars 2006 — La plus récente campagne contre la Loi sur le tabac démontre à quel point les adversaires de la Loi sont minoritaires et à court d'arguments. « *Face à la grande popularité dont bénéficie la nouvelle Loi, à l'engagement du Ministre de la Santé et au nombre croissant de bars qui voient dans la Loi une opportunité d'attirer une nouvelle et abondante clientèle de non-fumeurs, les adversaires de la Loi se voient dans l'obligation d'inventer encore un nouvel organisme pour créer l'illusion qu'il existe un mouvement populaire contre la Loi,* » dit Louis Gauvin, porte-parole de la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**.

Les propriétaires de bars **Voula Demopoulos** et **Peter Sergakis** ont annoncé hier le lancement de l'**Union des tenanciers de bars du Québec (UTBQ)**, ainsi que l'organisation d'une occupation publique devant les bureaux du premier ministre à Montréal aujourd'hui.

« *Contrairement à ce que sous-entend son nom, l'Union des tenanciers de bars du Québec n'est pas un organisme qui représente les bars du Québec. C'est la nouvelle création d'une poignée d'opposants à la Loi sur le tabac qui ne peuvent plus compter sur l'appui de la Corporation des bars, brasseries et tavernes du Québec — le seul organisme qui parle au nom d'un nombre significatif de propriétaires de bars québécois* » continue **monsieur Gauvin**.

Curieusement, le lancement de l'**UTBQ** fait suite, à quelques jours d'intervalle à peine, à l'émergence d'un discours plus modéré de la part de la **Corporation des bars, brasseries et tavernes du Québec (CBBTQ)** qui jusqu'à récemment s'est vigoureusement opposée à la Loi. En effet, au début du mois de mars, son président, **monsieur Renaud Poulin**, a annoncé qu'il allait « *recommander aux propriétaires de respecter la loi* »^[1].

« *Autres que les groupes façades de l'industrie du tabac, on dirait que ce sont toujours les mêmes individus qui organisent les campagnes contre la Loi sur le tabac. Selon nous, cela veut dire qu'on parle d'une infime minorité, quoique renforcée par les millions de l'industrie du tabac.*

L'**Union des tenanciers de bars du Québec** a été fondée le 8 mars par **Peter Sergakis**^[2]. **Monsieur Sergakis** est un des principaux organisateurs du **Comité contre la loi 112 antitabac**, lequel a déjà orchestré une manifestation le 29 novembre dernier. Il fait aussi partie des demandeurs (avec **Voula Demopoulos**) dans la requête juridique voulant abroger la Loi. **Madame Demopoulos** est porte-parole de l'**UTBQ**.

« Pour nous c'est clair : les Québécois sont prêts pour des restaurants et des bars sans fumée. Même qu'ils ont très hâte de se réapproprier les endroits qu'ils avaient désertés » conclut **monsieur Gauvin**.

^[1] Deux mille bars et tavernes, selon le président **Renaud Poulin**.

^[2] Jean-François Néron, « Loi antitabac : L'espoir d'un sursis s'envole en fumée », **Le Soleil**, 13 mars 2006.

^[3] Selon le **Registraire des entreprises**, les trois fondateurs, dont Sergakis, affichent la même adresse : celle des **Placements Serkakis** (3800 Notre-Dame O).

- 30 -

- Voir notre survol : « Ce que l'on sait des groupes qui luttent contre la Loi sur le tabac » ci-joint ou au http://www.cqct.qc.ca/Documents_docs/DOCU_2006/DOCU_06_03_28_GroupesLuttantContre112_2.pdf

- Informations : Louis Gauvin, 514-598-5533 / téléavertisseur : 514-361-7046